

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 695-2024, 3 avril 2024

CONCERNANT l'octroi par Investissement Québec d'un prêt pardonnable d'un montant maximal de 30 000 000 \$ à Hitachi Énergie Canada Inc., pour des investissements à ses installations sur le territoire des villes de Varennes et de Montréal

ATTENDU QUE Hitachi Énergie Canada Inc. est une société par actions régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions (L.R.C., 1985, c. C-44), ayant son siège au Québec, œuvrant dans le domaine des transformateurs haute tension servant au transport de l'électricité;

ATTENDU QUE Hitachi Énergie Canada Inc. compte réaliser au Québec un projet visant la construction d'un laboratoire d'essais haute tension ainsi que l'agrandissement et la modernisation des installations de l'usine de la ville de Varennes, et l'expansion du centre de compétences et de conception d'équipements situé dans l'arrondissement Saint-Laurent dans la ville de Montréal;

ATTENDU QUE ce projet présente un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1), lorsque le gouvernement lui en confie le mandat, Investissement Québec doit accorder et administrer l'aide financière ponctuelle qu'il détermine pour la réalisation de projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du quatrième alinéa de l'article 27 de cette loi, le gouvernement détermine les autres sommes, engagées dans l'exécution des mandats qu'il confie à Investissement Québec, qui peuvent être portées au débit du Fonds du développement économique par cette dernière;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater Investissement Québec pour octroyer un prêt pardonnable d'un montant maximal de 30 000 000 \$ à Hitachi Énergie Canada Inc., pour des investissements à ses installations sur le territoire des villes de Varennes et de Montréal, selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe jointe à la recommandation ministérielle du présent décret et toute autre condition ou modalité usuelle que pourrait fixer Investissement Québec pour ce type de transaction;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie :

QU'Investissement Québec soit mandatée pour octroyer un prêt pardonnable d'un montant maximal de 30 000 000 \$ à Hitachi Énergie Canada Inc., pour des investissements à ses installations sur le territoire des villes de Varennes et de Montréal, selon des conditions et des modalités qui seront substantiellement conformes aux paramètres établis à l'annexe jointe à la recommandation ministérielle du présent décret et toute autre condition ou modalité usuelle que pourrait fixer Investissement Québec pour ce type de transaction;

QU'Investissement Québec soit autorisée à porter au débit du Fonds du développement économique les sommes nécessaires à l'exécution de ce mandat, à l'exception de sa rémunération;

QUE les sommes nécessaires pour suppléer à toute perte ou tout manque à gagner, toutes dépenses et tous frais découlant du mandat confié à Investissement Québec par le présent décret soient virées au Fonds du développement économique par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie sur les crédits qui lui sont alloués pour les interventions relatives au Fonds du développement économique.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83141

Gouvernement du Québec

Décret 717-2024, 10 avril 2024

CONCERNANT une autorisation à la Ville de Québec et à L'Institut canadien de Québec de conclure une lettre d'entente de partenariat avec la Société Radio-Canada dans le cadre du Programme de partenariats de Radio-Canada avec les bibliothèques publiques du Canada

ATTENDU QUE la Ville de Québec, L'Institut canadien de Québec et la Société Radio-Canada souhaitent conclure une lettre d'entente de partenariat, dans le cadre du Programme de partenariats de Radio-Canada avec les bibliothèques publiques du Canada, pour la production